

Opposition

UNE OPPOSITION EN DÉROUTE

Face au régime qui s'accapare tout, les récentes sénatoriales ont permis à l'opposition camerounaise d'étaler ses tares habituelles : division, désorganisation, manque de vision et de stratégie.

À quoi ressemble un Sénat ? Une question que les Camerounais de tous bords se posaient depuis 17 ans que la Constitution avait prévu la création de cette institution. Cette curiosité explique vraisemblablement le relatif attentisme de l'opposition camerounaise face à diverses incongruités observées par ses leaders à propos de ce scrutin qui a désigné 70 des 100 membres du Sénat.

Depuis 1996, le président Paul Biya, possesseur exclusif de l'agenda politique, estimait malgré les cris de l'opposition et les exhortations de la communauté internationale que cet organe n'était pas indispensable au bon fonctionnement du pays. Pourtant, selon la Constitution, le Sénat ne fait pas que décorer l'architecture institutionnelle du pays : en cas de vacance de la Présidence de la République, c'est au président du Sénat qu'il revient d'assurer l'intérim et d'organiser de nouvelles élections. Dans un pays où le président en fonction, âgé de 80 ans, cumule déjà 31 ans au poste, l'importance du Sénat se perçoit aussitôt. « *En l'état actuel de nos institutions marqué par l'absence de Sénat et de Conseil constitutionnel, en cas de vacance au sommet de l'État, le vide constitutionnel ne peut profiter qu'à l'oligarchie régnante qui dispose d'importants moyens matériels pour se régénérer par la force* », analyse Robert Wafo, ministre de l'Information dans le Shadow cabinet du Social Democratic Front, première force de l'opposition. Une opinion partagée par beaucoup, rassurés de voir un dispositif de transition non violente se mettre enfin en place.

En dépit de cette analyse qui a justifié

la participation de l'opposition à ce scrutin dans des conditions de flou organisationnel souvent décriées, la question de la légitimité même du Sénat élu se pose, d'autant que l'opposition n'y a que des représentants par défaut. Car dans ce suffrage universel indirect – une autre première dans le pays ! –, le corps électoral devait être constitué de conseillers régionaux et municipaux. Or, les conseils régionaux, toujours prévus par la Constitution de 1996, n'ont jamais eux non plus été mis en place depuis 17 ans. Il n'existe donc pas de conseillers régionaux. Tout aussi grave, les conseillers municipaux retenus pour élire les 70 sénateurs (7 dans chacune des 10 régions) ont été élus en 2007 pour cinq ans. Leur mandat a expiré en 2012, et ils ont bénéficié d'une prorogation exceptionnelle. Mais reflètent-ils aujourd'hui le poids politique de chaque parti ? Rien n'est moins sûr.

Comme de coutume lors des consultations électorales camerounaises, l'opposition a choisi le meilleur moyen de perdre : y aller en rangs dispersés. Difficile de reconnaître ces partis qui, il y a tout juste six mois, ne juraient que par leur désir d'adopter une dynamique unitaire pour faire face au pouvoir. Au contraire, les lignes de fracture et les motifs de discorde n'ont jamais été aussi importants entre les formations de l'opposition. Plus grave, les mêmes partis ont désarçonné leur militants et sympathisants, avec leurs volte-face habituelles : après avoir appelé à manifester contre ce scrutin, ils ont changé d'avis pour appeler au boycott avant de se raviser pour demander à leurs représentants d'aller voter...

De ce fait, le parti présidentiel, qui contrôle l'essentiel des conseils municipaux du pays (9 022 sur 10 632), l'a emporté avec une écrasante majorité. « *La logique, du point de vue politique et même du point de vue du fair-play, aurait voulu que, pour constituer le corps électoral, l'on organisât d'abord les municipales que l'on prépare* », s'indigne Hilaire Kamga, un des leaders de la société civile proche de l'opposition. L'actuel chef de l'État, à qui la Constitution concède le droit de nommer 30 autres sénateurs, a-t-il redouté un fiasco de son parti si des locales étaient prévues avant les sénatoriales ? On ne le saura jamais.

Résultat, l'opposition n'a eu que des élus par défaut. C'est ainsi que le Social Democratic Front, principale force de l'opposition, a gagné sept sièges dans la région du littoral, et autant dans celle de l'Ouest, grâce à l'élimination des listes du RDPC par la Cour Suprême dans ces deux régions. C'est le seul parti qui a pu avoir des sénateurs élus. « *Il est évident que sans ce coup du sort, l'opposition n'aurait pas eu un seul sénateur élu dans la nouvelle chambre* », analyse un chroniqueur politique. Même l'opposition ralliée au pouvoir n'a pas pu obtenir d'élus sur le terrain. Ces partis d'opposition dits de la « majorité présidentielle » ont cependant été repêchés dans le cadre des nominations des trente sénateurs par le chef de l'État. Autant dire qu'il ne s'agit plus de partis d'opposition, du moment que pour exister au Parlement, ils ont besoin d'être nommés par leur « adversaire ».

François Bambou

